

## A propos de l'indexation

Lors des discussions qui ont eu lieu dans le cadre du retrait du Gouvernement Martens IV et la mise en place du Gouvernement Mark Eyskens, il a été fait référence à certaines déclarations de la Communauté européenne.

Nous considérons dès lors qu'il est opportun de donner les extraits essentiels du résumé des travaux établi par la présidence en suite du Conseil européen de Maastricht des 23 et 24 mars et de la Communication de la Commission des Communautés Européennes au Conseil relative à la convergence et datée du 6 mars 1981 :

« Les taux d'inflation élevés et divergents constituent une menace à la fois pour les perspectives de croissance et pour la cohérence économique et monétaire de la Communauté. Dans ce contexte, le Conseil européen a également examiné les effets de certains systèmes rigides d'indexation des revenus et il a estimé qu'il y aurait lieu d'envisager un ajustement de ces mécanismes ».

(Maastricht)

« La rapidité de la reprise (prévue pour le second semestre 1981) dépend de la manière dont les partenaires sociaux réagiront face aux impératifs d'augmentation des investissements et de mutations structurelles.

Dans ce contexte une attention particulière devrait être accordée à la nécessité de tenir compte de la détérioration des perspectives d'emploi et de créer de nouveaux emplois. Au même titre que des politiques salariales agressives, des mesures défensives et des subventions entraveraient le processus de réallocation des ressources.

Compte tenu de la faible croissance de la productivité et d'une nouvelle dégradation des termes de l'échange en 1981, il n'y aura guère de possibilités d'augmenter sensiblement les revenus réels dans la Communauté.

Dans certains pays, il sera peut-être même nécessaire d'accepter une perte de revenu réel ».

(Communication de la Commission)



Maastricht

## Plaintes des diffuseurs de presse

LIBRARY

Les diffuseurs de journaux représentés par l'Union professionnelle des diffuseurs de presse du Brabant sont inquiets des menaces qui pèsent sur leur secteur. Ils l'ont fait savoir lors d'une manifestation à Bruxelles le 6 avril dernier.

Les diffuseurs de journaux sont aujourd'hui plus de 2.000 répartis dans les 5.200 points de vente en Belgique. Jusqu'à présent le secteur de la diffusion de journaux est réglementé par un accord datant de 1976 entre éditeurs et organisations professionnelles.

Cet accord prévoit que en principe, la distance entre deux points de vente de journaux doit être d'au moins 300 mètres et que ces points doivent couvrir un quartier ayant une densité de 3.000 à 3.500 habitants au moins. Les demandes d'accès à la profession sont quant à elles examinées par des commissions consultatives.

Les distributeurs de journaux craignent que cet accord ne soit remis en cause par la Commission CE dans le cadre de sa lutte contre les entraves à la libre concurrence. Cette remise en cause signifierait, selon eux, que n'importe qui pourrait vendre des publications (plus de 7.000 titres en Belgique) n'importe où : grands magasins, station-service, hôtels, cinéma...; ce

qui risquerait de mettre au chômage certains d'entre eux.

En septembre dernier, la Commission a reçu une plainte émanant d'un syndicat de revendeurs de journaux faisant état d'ententes au sens de l'article 85 du traité de Rome dont le but serait d'empêcher la multiplication des points de vente, et qui regrouperaient les éditeurs de journaux, périodiques, les grossistes, l'Agence des Messageries de Presse et les diffuseurs de journaux.

La Commission s'est étonnée de l'attitude adoptée par le syndicat national des diffuseurs de presse et de librairie de Belgique.

Elle a par ailleurs précisé que « Il n'y a pas, de la part de la Commission d'attitude plus passive que celle qui consiste à recevoir une plainte.

La procédure en est au premier stade de l'instruction (la demande de renseignements) qui en comporte 5. La Commission étudie la plainte. De deux choses l'une, ou bien elle l'estimera fondée et poursuivra la procédure, ou bien elle l'estimera non fondée et classera l'affaire.

La Commission pense que le syndicat national des diffuseurs de presse n'est peut-être pas parfaitement au courant des tenants et aboutissants du droit communautaire de la concurrence ».

## Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec L. Beyer de Ryke
- 4 Centre pour le Développement Industriel
- 5 Banque européenne d'investissement
- 6 - 7 Entretien avec J. Henckens

# Les Belges au Parlement européen

## Luc Beyer de Ryke :

« L'importance des petits pays est déçuplée dans l'équilibre européen »



**EURinfo :** Le public belge vous connaît surtout comme journaliste de télévision. Depuis juillet 1980 vous êtes parlementaire européen. Le PE répond-il aux espoirs que vous mettiez en lui lorsque vous vous êtes présenté aux élections de juin 1979 ?

**Luc Beyer de Ryke :** Je m'attendais parfaitement à ce que j'ai trouvé et n'éprouve donc, pour ma part, aucune frustration. Il s'agit réellement d'une assemblée parlementaire car elle n'a pas de gouvernement en face d'elle. La différence avec un parlement, c'est que ce que nous y disons est sans sanction véritable.

En conséquence, il n'y a pas cette discipline de vote si contraignante dans les parlements nationaux.

A l'assemblée européenne, la discipline de vote est conseillée avec plus ou moins d'insistance, mais finalement si vous suivez votre conscience vous ne serez pas mis au banc de votre groupe.

La liberté personnelle est plus grande, ce que la cohésion peut y perdre, l'esprit y gagne.

### Luc BEYER de RYKE (PRL-LDE)

47 ans (né le 9 septembre 1933 à Gand). Marié, 2 enfants.

Licencié en sciences politiques et diplomatiques. Licencié en journalisme. Scholarship du Séminaire américain de Salzbouurg. Scholarship de Saint Edmund Hall, Oxford.

**EI :** Homme d'information, comment expliquez-vous que les médias s'occupent si peu de l'Europe ?

**LBdR. :** D'abord l'Europe est souvent beaucoup plus technique que politique. Les problèmes techniques sont extrêmement ardu. Lorsque les journalistes spécialisés reviennent avec leur reportage, tous les secrétaires de rédaction — moi y compris — rognent leur texte ou leur temps de passage sur antenne. Parce qu'il n'y a pas de dimension politique, sauf dans les moments de grande crise euro-

Conseiller provincial de Flandre Orientale. Conseiller communal de la ville de Gand. De 1960 à 1979, journaliste et secrétaire de rédaction à la RTBF.

Collaborateur occasionnel aux journaux « La Libre Belgique », « Le Soir », « La Dernière Heure » et « Le Monde ».

Entré au PE en remplacement de M. Jean Rey en juillet 1980, membre de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports.

péenne où on a le sentiment que quelque chose se passe.

D'autre part, le journaliste va là où se passe l'événement. Les parlementaires européens, vu l'absence de sanction, ne créent pas l'événement.

Il est alors normal qu'un homme brillant, mais excessif, comme M. Pannella suscite l'intérêt des journalistes parce que, dans le « désert d'information », ses attitudes provocantes et provocatrices se vendent.

Certains s'en indignent, mais c'est là méconnaître les fondements de la pra-

tique journalistique fut-elle entachée de « déviations ».

**EI :** Votre appréciation de l'assemblée européenne peut paraître assez négative et de prime abord assez péjorative.

**L.BdR. :** J'y ajouterais un aspect positif. Souvent, d'autres nous accordent une importance et ainsi, selon le principe marxiste de la « prédiction créatrice », nous confèrent cette importance.

J'en veux pour preuve deux exemples récents : la visite du président Sadate et le rapport Lalor sur le Sahara occidental. Dans le premier cas, il y a une concordance entre deux légitimités qui se cherchent. M. Sadate, dépouillé de sa légitimité dans le monde arabe, vient, à sa requête, quérir sa légitimité devant l'assemblée européenne, visage de l'Europe.

L'assemblée est elle-même à la recherche perpétuelle d'une justification et d'une légitimité populaire. Le discours de Sadate a pu décevoir, il n'a rien apporté de neuf au dossier, mais l'événement était le fait de sa présence. Autre exemple, moins éclatant parce que le grand public l'ignore totalement, le rapport Lalor. Soyons francs, quoique l'assemblée puisse dire, cela ne fera pas voler un grain de sable saharien.

Et pourtant... Jamais je n'ai vu autant de pressions à tous niveaux... Indéniablement, les parties accordent de l'importance à une motion fut-elle votée un vendredi matin alors qu'un tiers des parlementaires sont présents.

Et cela parce que le fait de brandir à l'OUA une motion de l'assemblée européenne constitue dans l'arsenal psychologique un élément important dont on se prévaut. Indirectement nous voyons à nouveau conférer par l'extérieur une importance dont je ne suis pas absolument convaincu qu'elle soit tout à fait réelle.

**EI :** Vous venez de choisir deux exemples totalement politiques. On a beaucoup critiqué le PE de faire de grands débats politiques.

**L.BdR. :** Bien que passionné de politique internationale, je devrais dire « oui effectivement on s'en occupe trop ».

Il y a souvent un goulet d'étranglement dû au tas de motions d'urgence sur ce qui se passe dans le monde où nous avons en fait peu de prise, mais dans le même temps où on nous accorde une importance psychologique.

D'autre part, sans avoir de prise réelle sur l'événement — parce qu'il n'y a pas de pouvoir politique — s'intéresser au Proche-Orient ou à l'Amérique latine n'est pas sans intérêt parce que le sort des pays européens peut en dépendre.



**EI :** Vous soulignez le manque de sanction du PE. Il peut cependant censurer la Commission.

**L.BdR. :** Cela n'est pas encore arrivé. Dans l'avenir, l'assemblée peut être tentée de dire « la preuve que nous existons, c'est que nous pouvons détruire un commissaire, le censurer ».

On revient toujours au même principe, la recherche d'une identité. Mais il ne faut pas oublier que malgré tout, tous les commissaires sont davantage soumis à l'investiture de leurs gouvernements qu'à celle de l'assemblée.

C'est pour cette raison que, personnellement, en février, je n'étais pas en faveur du vote de confiance à la Commission, car j'estime qu'il n'y avait pas de confiance à accorder. M. Thorn ne le sollicitait d'ailleurs pas. Il me l'a dit.

Cela étant, on ne peut juger une nouvelle Commission que sur son action. Mais je n'ai pas voté contre comme on l'a prétendu. D'une part, parce qu'il me paraît « fair play » de laisser à un homme et à une équipe le soin de faire ses preuves, d'autre part, parce que Mme Christiane Scrivener (Lib. fr. U.D.F.) a bien expliqué que le vote de certains d'entre nous devait être entendu comme un appui à Gaston Thorn et non comme un vote de confiance à une Commission qui n'est pas un Gouvernement.

**EI :** Devant le PE, le président Thorn a notamment mis en garde contre les possibilités de désintégration de l'Europe. Ces craintes sont-elles, selon vous, fondées ?

**L.BdR. :** Il faut bâtir l'Europe des réalités. Que cela plaise ou non, la vraie réalité du pouvoir c'est le Conseil. Si vous ne tentez pas d'aboutir à une plus grande coopération politique, voilà le mot lâché, entre les gouvernements, vous ne bâtissez pas l'Europe des réalités.

On pourrait éventuellement imaginer de ressusciter, en tenant compte des réalités actuelles, une sorte de « plan Fouchet ».

A ce moment-là, une désintégration serait moins à redouter car vous auriez une ébauche de consensus, si un consensus est possible. L'idée est lancée, il faut maintenant voir ce qui peut se concrétiser.

**EI :** Vous présentez des thèses qui ne sont pas celles du militantisme européen en général. Votre « clientèle » électorale est-elle satisfaite de vos idées ?

**L.BdR. :** La trahison des électeurs commence lorsqu'on se renie soi-même. Tout au long de la campagne électorale, je n'ai jamais tenu un double langage.

On sait que je suis très influencé par la France. Le fait d'être un francophone des Flandres l'explique.

Je suis aussi imprégné d'un certain courant politique. On dit que je suis gaulliste, mais le général de Gaulle est l'expression particulière de tout un courant de pensées. Toutefois, je le dis avec force, je crois que nous ne pouvons nous aligner purement et simplement sur une politique française parce que nous Belges avons des intérêts propres. Un petit pays est un médiateur possible, son importance est décuplée parce que l'équilibre européen lui permet de jouer un rôle qu'il n'aurait pas s'il était étroitement nationaliste.

La spécificité belge est infiniment plus européenne que ne l'est la spécificité française ou britannique.

On me dit « vous êtes contre l'Europe ». Ce serait ridicule d'être contre l'Europe. Il y a des solidarités, des intérêts communs.

Mais il est vrai que je crois très peu à l'intégration européenne à laquelle vous croyez car aujourd'hui, il n'y a pas de fédérateur. Que le fédérateur soit la foi, un homme, une nation, ou la peur.

Tant du côté de certains fédéralistes que de « nationalistes » concevant leur attachement à leur pays telle une ouverture et non une crispation, semblent se dessiner des convergences. Les uns et les autres sont conscients que l'Europe ne peut rester figée sur ce qu'elle est, cultiver ses déchirures et ses divisions, mais ne peut non plus renier ses traditions et son héritage nés de l'histoire.

La coopération politique est à ce double prix. De la réussite et de l'accomplissement de cette synthèse dépend notre avenir et notre destin.



# De nouvelles possibilités pour les PME

« Une société privée pa-pouasienne recherche un partenaire industriel de la CE pour monter une unité de café soluble, principalement pour l'exportation ». « Le gouvernement zairois invite les producteurs de sucre européens à participer à des joint-ventures pour la production de sucre de canne », « Une société du Libéria recherche un directeur technique pour sa nouvelle carrière de marbre et pierre ».

Ce sont là quelques exemples pratiques de coopération industrielle relevés dans le bulletin du Centre pour le Développement Industriel (CDI).

Créé en 1977 par la Convention de Lomé I, le CDI est une des institutions spéciales ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique)/CEE chargée de gérer la coopération industrielle. Cet aspect de la coopération est une des innovations caractéristiques de la Convention de Lomé I.

Elle vise essentiellement à offrir aux pays ACP une large gamme de possibilités pour le développement de leur économie et pour ne plus être simples fournisseurs de matières premières aux pays industrialisés. « Le CDI informe par son bulletin des possibilités de coopération industrielle, il peut identifier les partenaires potentiels; si les parties le désirent, il peut participer à la négociation des contrats. »

« Malgré cet aspect « bureau de mariage », « consultant » il ne fait pourtant pas double emploi avec les traditionnels bureaux de consultation existant en Europe » déclare M. Mosgard Directeur du CDI.

« Ses activités dépassent le simple cadre « recherche de partenaires industriels dans la CE », « emplois à pourvoir dans les pays ACP ».

Le Centre fonctionne depuis quatre ans avec des moyens financiers et humains réduits, poursuit M. Mosgard. Le Centre est une création ex nihilo.

« Au début il a donc dû créer sa structure de toutes pièces, chercher sa voie et définir avec plus de précisions ses possibilités d'actions. Certains, telle Mme K. Focke dans son rapport au PE, ont pu lui reprocher un certain



éparpillement au détriment de l'efficacité de ses activités. C'est en partie vrai ».

En fait, le texte de la Convention de Lomé I définissait très largement les services offerts par le CDI : information sur les possibilités de coopération industrielle, profils industriels des demandeurs, sélection des partenaires, études de marché et de faisabilité, assistance à la négociation, formation et assistance technique. « Avec l'expérience rappelle le Directeur du CDI, on a constaté qu'il fallait limiter le champ d'opération.

La Convention de Lomé II précise davantage la fonction du Centre et met l'accent sur les contacts à établir particulièrement entre petites et moyennes entreprises des ACP et de la CE. Le travail d'expertise, de marketing et de promotion des stages en Europe est particulièrement appréciable, souligne M. Mosgard. Mais le plus important reste le rôle de partenaire médiateur neutre lors de la création de joint-ventures entre des industriels — ou gouvernement — ACP et des industriels européens. »

Le budget se monte maintenant à 25 millions UCE pour une période de 5 ans c'est-à-dire celle de la Convention de Lomé II.

Dans la limite de ces ressources financières, le CDI entreprend en fait toute action susceptible de promouvoir la croissance industrielle dans les pays ACP.

## P M E

En octobre/novembre 1980, le CDI, a mené une en-

quête sur les résultats de l'assistance qu'il a apportée entre 1977 et 1980 aux entreprises nouvelles et existantes dans les pays ACP.

Il en résulte que :

- 5 nouvelles entreprises, avec 174 emplois et un investissement de 12,7 mio \$, sont entrées en phase de production;
- 10 nouvelles entreprises dans lesquelles toutes les parties se sont engagées à investir sont en cours d'implantation. Le coût d'investissement sera de 33 mio \$ et plus de 400 nouveaux emplois sont prévus;
- 4 entreprises existantes ont été réhabilitées ou développées pour (re)créer 375 postes de travail avec un investissement de 14 mio \$;
- 25 projets sont en négociation.

Depuis octobre d'autres projets ont atteint la phase de production ou d'engagement. Les demandes d'aide au CDI émanent d'opérateurs ACP, parfois des gouvernements-mêmes. Le principal critère de sélection du CDI est la viabilité économique. Les efforts du Centre s'orientent davantage vers les petites et moyennes entreprises (PME). Les grandes entreprises sont généralement en mesure d'étudier et de réaliser elles-mêmes leurs projets.

L'assistance du Centre vise d'abord les industriels des pays ACP, mais il s'occupe aussi des PME de la CE qui ne sont pas à même de formuler une proposition ou de négocier valablement leur implantation dans un pays ACP.

Le Centre accorde aussi une attention particulière aux problèmes régionaux et favorise les projets à caractère régional. Dans ce cadre, il donne la priorité aux demandes émanant des Etats ACP les moins favorisés c'est-à-dire les moins développés, enclavés et insulaires tels qu'ils sont définis dans la Convention de Lomé.

Dans le passé certains pays ACP ont pu paraître privilégiés dans ses aides, car ils possé-



daient une infrastructure administrative en mesure de présenter des demandes. A l'avenir, un effort devrait être consenti pour aider tous les Etats ACP à formuler leurs demandes d'assistance.

## Investissements

Le CDI concentre ses activités sur la promotion d'entreprises dont les investissements demandent des capitaux limités; elles devraient créer des postes de travail à un coût raisonnable et engendrer une forte valeur ajoutée ou une économie de devises pour le pays ACP.

Ces buts sont évidemment plus facilement atteints lorsqu'une entreprise ACP existante peut être redressée ou développée par la simple élimination des goulots d'étranglement tout en continuant à utiliser les capacités humaines et les installations en place.

Le CDI met, dans ce cas, des experts techniques à leur disposition et organise des programmes de formation spéciale dans les usines ACP ou de la CE.

L'aspect le plus important de l'action du CDI reste l'assistance à l'implantation de joint-ventures industrielles et de nouvelles entreprises. « Le CDI, rappelle M. Mosgard, traite gratuitement toutes les demandes relatives à l'établissement de contacts émanant d'industriels ACP ou d'entreprises de la CE, pourvu que ces demandes soient présentées en bonne et due forme et que la nécessité en soit justifiée... » Généralement les demandes des industriels des ACP sont plus facilement

Voir suite page 5



# EURO FORUM

## POINT DE VUE

### Prix agricoles : décision rapide et heureuse

La Commission se félicite très vivement qu'une décision soit intervenue rapidement sur les prix agricoles pour 1981/82, ce qui permettra de les appliquer dès le début de la campagne agricole, pour la première fois depuis 1974.

Cet accord revêt une importance extrême pour la Communauté dans son ensemble ainsi que pour les 40 millions d'agriculteurs qui seront le plus directement intéressés par cet accord. La Commission a contribué activement à l'accord final par ses propositions de compromis.

Au cours des négociations qui ont abouti à l'accord, la Commission a été amenée à proposer certaines hausses supplémentaires des prix allant au-delà de ce qu'elle avait initialement envisagé. Il est clairement apparu également que dans les circonstances actuelles, les propositions visant à l'introduction de nouvelles mesures de coresponsabilité devraient être atténuées.

Toutefois la Commission estimait qu'il était essentiel d'aboutir à un accord au plus tard le 1er avril, l'urgente nécessité de cet accord ayant été soulignée aussi bien par le Parlement européen que par les Chefs d'Etat et de gouvernement.

Le coût de l'augmentation des prix et des autres mesures décidées par le Conseil peut être imputé au budget de 1981 et implique une croissance des dépenses agricoles en 1982 qui devrait se rapprocher du taux de croissance des ressources propres de la Communauté.

La Commission est résolue à maintenir et à améliorer la PAC qui demeure une préoccupation constante. Dans les limites de ses compétences, la Commission dé-

ploiera tous ses efforts pour aboutir à un meilleur contrôle de la production agricole dans la Communauté en tenant compte des besoins de la Communauté agricole ainsi que des contraintes budgétaires actuelles. La décision sur les prix pour 1981/1982 répond à ces deux objectifs.



Poul DALSAER  
Membre de la Commission  
chargé de l'Agriculture

## ON EN PARLE

Les négociations sur la fixation des prix agricoles communs pour la campagne 1981/1982 se sont déroulées au milieu des manifestations d'agriculteurs, massés devant le bâtiment Charlemagne où avait lieu le Conseil agricole au début du mois d'avril.

Les agriculteurs demandaient une augmentation globale des prix de l'ordre de 15 %, mais la Commission européenne, consciente de ses responsabilités à l'égard des consommateurs et des agriculteurs a finalement accordé une hausse de 9,5 %, qui dépasse légèrement l'augmentation de 7,8 % initialement prévue.

La Commission a proposé ce qu'elle estime être une augmentation prudente des prix. Par ailleurs, par la mise en vigueur d'une taxe de coresponsabilité en cas de surproduction dans le secteur laitier, taxe qui pourrait s'étendre à d'autres domaines, elle espère accroître la participation des agriculteurs dans la gestion de la politique agricole commune et, en même temps, offrir un revenu garanti à ceux qui travaillent dans ce secteur vital de l'économie.

Bien que la Communauté n'ait pas l'intention d'abandonner sa seule véritable politique commune, elle ne peut pas admettre un accroissement incontrôlé des dépenses agricoles, de même que l'écart inacceptable entre les dépenses effectuées dans le cadre du budget agricole déjà très limité (environ 67 % l'année dernière) et les dépenses effectuées dans les autres secteurs ne peut continuer d'exister.

En mai dernier, la Commission a été chargée d'étudier les possibilités d'adaptation et de développement des diverses politiques communautaires ainsi que les problèmes de leur financement. La place de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie ainsi que sa part dans le budget communautaire font partie intégrante de cette analyse en cours.

## LA VIE DE LA COMMUNAUTE

## Conseil européen

Sévère  
avertissement  
contre toute  
intervention  
soviétique en  
Pologne

Lors du sommet européen qui s'est tenu à Maastricht aux Pays-Bas les 23 et 24 mars derniers, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté ont lancé un avertissement sévère à l'Union Soviétique afin de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la Pologne.

Les dirigeants européens ont passé beaucoup de temps à examiner la situation actuelle en Pologne et à étudier les moyens de venir en aide à l'économie polonaise qui se trouve en difficulté. (voir pages suivantes)

Dans leur communiqué final, les dirigeants européens ont déclaré qu'ils suivaient avec grande préoccupation les développements récents en Pologne, en constatant que « la Pologne a montré qu'elle était capable de faire face à ses problèmes intérieurs elle-même dans un esprit de raison et de responsabilité. C'est dans l'intérêt du peuple polonais que la Pologne puisse continuer à le faire d'une manière pacifique et sans ingérence extérieure. »

Dans le même ordre d'idées, ils ont condamné fermement la poursuite de l'occupation soviétique en Afghanistan et demandé le retrait des troupes étrangères du pays.

Cependant, la plus grande partie du Conseil fut consacrée à l'examen des sombres perspectives pour l'avenir économique de l'Europe. Afin de réaliser une certaine croissance économique et de juguler l'inflation, les Dix ont manifesté leur soutien à l'égard de politiques monétaires prudentes, d'une gestion budgétaire saine, en encourageant les investissements productifs, privés et publics.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré souhaitable « l'intensification du dialogue avec les Etats-Unis » afin de mettre un terme à la guerre concernant les taux d'intérêt.

La politique de la pêche a tenu une place importante parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour étant donné l'échec, après six ans de négociations, de parvenir à élaborer une politique commune dans ce domaine. Le Chancelier allemand Helmut Schmidt s'est montré particulièrement contrarié de ce retard qu'il attribue en grande partie au Royaume-Uni. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de convoquer un Conseil « pêche » trois jours

plus tard, mais celui-ci a également échoué.

De l'avis général des participants le sommet de Maastricht a revêtu un caractère de réflexion sur des questions importantes pour lesquelles des décisions concrètes seront prises plus tard.

## Agriculture

Prix agricoles :  
accord sur une  
hausse de 9,5 %

Après trois jours d'intenses négociations, les ministres de l'agriculture de la Communauté sont parvenus le 2 avril aux petites heures à un accord global sur une hausse de 9,5 % des prix agricoles pour la campagne 1981/1982.

C'est la première fois depuis 1974 que les ministres ont abouti à un accord avant la date limite du 1er avril. Cette décision a été saluée par Poul Dalsager, membre de la Commission chargé de l'agriculture, dont les propositions forment la base du compromis.

Il faut également souligner que les négociations ont été accompagnées de manifestations massives d'agriculteurs (environ 5.000), venant principalement de France.

C'est la plus grande manifestation que l'on ait vue à Bruxelles depuis 1971 et, à part un ou deux incidents qui ont obligé les forces de police belge à utiliser des gaz

lacrymogènes, elle s'est déroulée sans problèmes majeurs.

La seule ombre au tableau de ces négociations est la mort d'un manifestant français dans un accident de circulation.

Les entretiens ont été facilités par la décision de la Commission de se prononcer en faveur de la dévaluation des taux de change verts dans certains pays, à la suite de la dévaluation de la lire italienne et de la remontée de la livre sterling par rapport à l'UCE. Cette décision a permis à cinq pays d'enregistrer des augmentations de prix supplémentaires, allant de 2,5 % pour la France et le Danemark à près de 7 % pour l'Italie, ceci bien sûr en plus des 9,5 % déjà acquis.

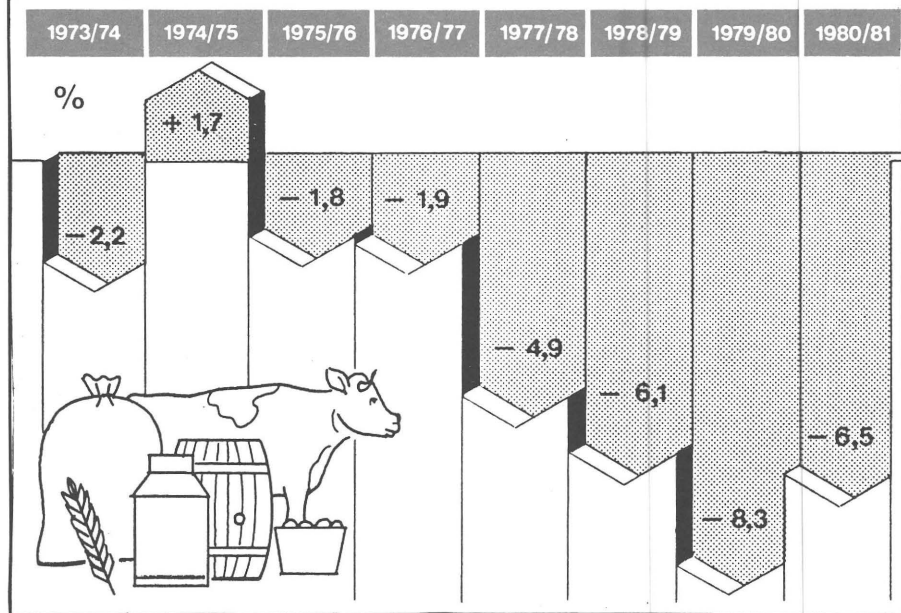
Le compromis adopté a relevé les taux des produits laitiers (9 %), des céréales (6 à 7,5 %), de la viande bovine (10 %), de la viande porcine (11 %), de la viande ovine (7,5 %), du sucre (8,5 %), du vin (8,5 %), de l'huile d'olive (9 %) et des fruits et légumes (9 à 11 %).

Les ministres ont approuvé une augmentation de la taxe actuelle sur la production de lait de 2 à 2,5 % afin d'aider au financement de l'écoulement des excédents. D'autre part, des mesures supplémentaires destinées à décourager la production excédentaire dans d'autres domaines seront prises l'année prochaine.

Le compromis sur les prix agricoles a également permis de conclure un nouvel accord de trois ans en ce qui concerne les importations de beurre néo-zélandais, de nouvelles modalités pour les importations de viande bovine, une nouvelle organisation commune du marché du sucre ainsi que le prolongement des programmes actuels de modernisation agricole.

## Prix agricoles européens en termes réels

Pourcentage des évolutions annuelles





## EN BREF

### 10 millions de réfugiés

M. Poul Hartling, haut commissaire des Nations Unies aux réfugiés, a déclaré que, pour venir en aide efficacement aux quelque 10 millions de malheureux qui ont dû quitter leur pays, un total de 500 milliards de dollars (18.000 milliards de FB) serait nécessaire cette année. Pour sa part, la Communauté européenne a consacré 6,4 milliards de FB à l'aide aux réfugiés, plus spécialement ceux d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.

### Et ils furent 11...

La Cour européenne de justice, arbitre final en cas de contestation sur les questions communautaires, comptera désormais 11 juges, soit un de plus que la Communauté ne compte d'Etats membres. Le nouveau magistrat sera en l'occurrence un Français. Par ailleurs, la Cour comptera cinq avocats généraux au lieu de quatre.

### Pas de bœuf pour les Soviétiques

La Commission européenne a démenti les informations selon lesquelles quelque 700 têtes de bétail irlandais seraient expédiées chaque semaine via la Belgique vers la Roumanie, pour y être abattues et livrées ensuite aux troupes soviétiques d'Afghanistan.

La Commission reconnaît qu'au cours des derniers mois de 1980, la Communauté a exporté vers la Roumanie 13.800 têtes de bétail mais elle ajoute, dans sa réponse à la question d'un parlementaire européen, que les autorités roumaines ont donné des assurances au sujet de la destination finale de ces animaux : ceux-ci n'aboutissent ni en URSS ni aux troupes soviétiques d'Afghanistan.

### Ajournement

La reprise du dialogue Nord-Sud, qui devrait intervenir en juin prochain, a été reportée à octobre. On sait que le but de ces négociations est la mise au point d'un nouvel ordre économique mondial.

On s'attend à ce qu'une vingtaine de délégations représentant les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les pays producteurs de pétrole participent à cette nouvelle phase du Dialogue. La dernière série de négociations dans ce cadre avait eu lieu en 1977. La Communauté européenne s'était engagée à apporter une contribution de 385 millions de dollars à un programme d'aide aux pays les plus pauvres, programme d'une valeur total d'un milliard.

### Chômage : là pas de récession !

Le nombre des chômeurs dans la Communauté européenne a atteint fin février le chiffre de 8,5 millions, soit 7,8 % de la population active.

## Pêche

### Pas d'accord mais pas de découragement

Les ministres responsables de la pêche n'ont toujours pas réussi à se mettre d'accord sur une politique commune dans ce secteur. Cependant, ils ont décidé de persévérer. On croit comprendre, a indiqué le président Thorn, qu'une nouvelle échéance a été fixée : le 21 juin.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis les 23 et 24 mars à Maastricht, ont été amenés à se saisir du problème de la pêche, qui a été également examiné par les ministres des affaires étrangères.

Leurs collègues responsables de la pêche avaient été invités par le Conseil européen à reprendre le dossier. Ce qu'ils ont fait le 27 mars à Bruxelles. Cependant, ils n'ont pu, pour le moment que réaffirmer leur volonté politique d'aboutir. Une série de consultations bilatérales doivent avoir lieu au cours de ces prochaines semaines entre les principaux protagonistes, tandis que les aspects techniques du problème seront approfondis.

On ne prévoit pas de nouvelles réunions des ministres durant cette période, en tout cas pas avant le second tour des élections présidentielles françaises.

## Régions

### L'aide aux victimes du séisme en Italie prête à fonctionner

L'aide européenne aux régions d'Italie méridionale ravagées par le tremblement de terre de novembre dernier va être bientôt mise en œuvre.

Elle prendra la forme de prêts totalisant 41,7 milliards de FB qui serviront surtout à la reconstruction de l'appareil de production et des infrastructures des régions dévastées.

Ces prêts proviendront soit de la Banque européenne d'investissement soit du « Nouvel instrument communautaire » : il s'agit là d'une facilité financière destinée à appuyer les investissements dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie. L'Italie en a déjà bénéficié dans le passé.

Les prêts consentis pour les régions touchées par le séisme comporteront une bonification d'intérêt de 3 %, qui sera financée par le budget de la Communauté.

Les autorités italiennes sont actuellement en train de sélectionner les projets susceptibles de bénéficier de l'aide européenne. Certains d'entre eux en sont déjà au stade de l'approbation finale.

Rappelons que la Commission européenne avait déjà décidé, le 23 novembre (deux jours seulement après le tremblement de terre), une première aide d'urgence de 62,5 millions de FB. Dès le 27, cette somme était versée aux autorités italiennes.

Le lendemain la Commission décidait de fournir à l'Italie 15.000 tonnes de céréales, 1.900 tonnes de viande et 1.000 tonnes d'huile d'olive. Juste avant Noël, un supplément au budget de 1.668 millions de FB était adopté par le Parlement européen au titre de l'aide à l'Italie. En outre, dans le budget 1981, 626 millions de FB ont été réservés à cet effet.

### Nouvelle tranche d'aide spéciale pour le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni va recevoir de la Communauté européenne 564,4 millions d'ECUS (soit 23,6 milliards de FB) qui serviront au financement de programmes spéciaux d'infrastructure dans les régions les plus défavorisées du pays, spécialement en Ecosse, en Irlande du Nord et dans le nord de l'Angleterre.

Il s'agira notamment d'amélioration des réseaux routier et ferroviaire, des voies navigables, des égouts, des télécommunications, des conditions de logement, de la viabilité des terrains ainsi que de la promotion d'industries de pointe.

## Industrie

### Accord sur la politique de redressement de la sidérurgie

Au cours de la réunion qui a eu lieu récemment à Bruxelles, les ministres de l'industrie des dix Etats membres ont affirmé une nouvelle fois leur intention d'éliminer progressivement, avant juillet 1983, les aides des Etats accordées à l'industrie sidérurgique.

Les ministres ont adopté une résolution en quatre points ayant pour objectif le rétablissement de la compétitivité au niveau international.

La résolution porte sur l'élimination progressive des aides publiques qui ne contribuent pas directement à une réduction des capacités de production; parallèlement, l'industrie sidérurgique de la



## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Communauté devra réduire la production globale d'acier, et toute la création d'unités nouvelles de production devra être compensée par la fermeture de capacités équivalente.

Les ministres ont demandé à la Commission européenne d'étudier tous les types d'aide nationale utilisés actuellement dans l'industrie sidérurgique européenne dans le but de mettre en œuvre un système central d'information permettant de vérifier la conformité de l'aide aux mesures de restructuration.

Les Dix se sont également engagés à examiner les mesures appropriées en vue de compenser les retombées sociales de ces réductions et d'essayer de trouver de nouveaux emplois pour les travailleurs licenciés.

Les ministres ont réaffirmé leur souhait ferme de voir les producteurs d'acier de la Communauté se mettre d'accord sur une réduction volontaire de la production et des prix de l'acier. Ils ont invité la Commission à remplacer avant juin 1981 le code des aides à la sidérurgie.

Les producteurs d'acier, dans le cadre d'Eurofer, organisent toute une série de réunions afin de pouvoir répondre aux délais.

### Relations Extérieures

## Nouvelle aide alimentaire offerte à la Pologne

A la suite des demandes pressantes adressées par la Pologne, où les stocks de vivres ne représentent plus que 12 jours de consommation, la Commission européenne a proposé que la Communauté vende à ce pays, à des prix inférieurs de 15 % aux cours mondiaux près de 550.000 tonnes de produits alimentaires.

Ce sera là la seconde tranche de l'aide alimentaire d'urgence réunie par les Dix à l'intention de la Pologne : juste avant Noël, 400.000 tonnes de vivres lui avaient été vendues, également à prix réduits. Sur cette quantité, 60.000 tonnes ont été livrées et le reste est en route.

Le dernier contingent coûtera à la Communauté quelque 1,4 milliards de FB. Il s'agit de 400.000 tonnes de céréales, ainsi que de sucre, de viande, de lait en poudre,

de beurre, de fromage et d'huile de colza.

La proposition de la Commission est l'expression de la détermination exprimée par les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix qui, lors du Conseil européen de Maastricht, les 23 et 24 mars derniers avaient décidé d'aider la Pologne dans toute la mesure du possible.

Les gouvernements des Dix pourront offrir individuellement à la Pologne des crédits, pour lui permettre de profiter des propositions de la Communauté. Ce sont en effet les délais nécessités par l'octroi de ces crédits qui, joints à certaines difficultés techniques, avaient retardé l'expédition du premier contingent.

### Tiers Monde

## Aide européenne aux populations du Salvador

Les populations du Salvador, où la guerre civile fait rage, vont recevoir de la Communauté européenne une aide d'urgence d'une valeur 16,7 millions de FB. Cette somme sera consacrée essentiellement à l'achat de fournitures médicales.

Par ailleurs, la Communauté va expédier au Salvador 1.000 tonnes de riz et de maïs, ainsi que 200 tonnes supplémentaires de lait en poudre et 120 tonnes de butteroil.

Cette aide européenne sera distribuée par la Croix-Rouge internationale et la Croix-Rouge salvadorienne. La Communauté s'efforce actuellement de trouver d'autres organisations non-gouvernementales qui soient neutres et capables d'assurer effectivement la distribution de vivres aux populations. Dès que ces organisations auront été choisies, un complément de 1.000 tonnes de céréales, 700 tonnes de lait en poudre et 200 tonnes de butteroil sera distribué par leur canal.

### Relations Extérieures

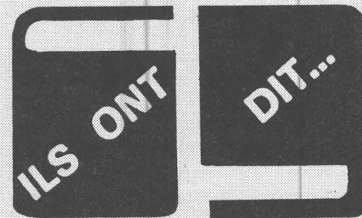
## Vers un nouvel « axe » commercial : Chine-Europe

Les premiers jours d'avril ont vu se tenir à Bruxelles une grande première mondiale : jamais, en effet, on n'avait vu une délégation chinoise de haut niveau rencontrer tant d'hommes d'affaires occidentaux pour discuter échanges, exportations investissements, crédits, etc.

« L'appel à des mesures protectionnistes dans les échanges internationaux est sans cesse répété à l'intérieur de la Communauté et dans le reste du monde. Il s'agit d'une réaction de peur, ni plus ni moins. Et comme la peur est la pire des conseillères, il faut l'ignorer. Le protectionnisme ne va pas sauvegarder notre niveau de vie, il va le détruire. » Wilhem Haferkamp, Vice-président de la Commission européenne, responsable des relations extérieures.

« Nous sommes tout à fait favorables à une adhésion éventuelle de la Turquie à la Communauté. Aujourd'hui, c'est une éventualité éloignée, mais nous ne nous opposons nullement à une évolution dans ce sens. » Constantin Mitsokakis, ministre grec des affaires étrangères.

« Je serais très heureux de voir les organisations de consommateurs consacrer davantage d'efforts à une action au niveau communautaire. Pour l'heure nous devons admettre qu'elles tendent à limiter leur action au niveau national. » Karl Heinz Narjes, membre de la Commission chargé de la protection des consommateurs.



« Il existe certaines personnes actuellement en Europe qui croient que les négociations sur la limitation des armements peut remplacer d'une certaine manière, plutôt que compléter, les efforts de modernisation de notre système d'armement. Ils pensent que nous pouvons marchander la limitation du déploiement d'un système d'armements soviétiques en l'échange de la promesse de ne pas déployer notre propre système de compensation. Le bon sens, ainsi que notre longue expérience des négociations sur les armements avec l'Union Soviétique, nous dit que c'est illusoire. La seule manière de traiter avec l'Union Soviétique est d'adopter une position ferme.

Ce n'est que lorsqu'il sera absolument clair que nous sommes en train d'installer nos propres armes que nous pourrions discuter sérieusement sur leurs armements. » Richard Allen, Conseiller du Président Reagan sur la défense nationale.

Tel était en effet l'objet de la Semaine commerciale CEE-Chine organisée par la Commission européenne et par le gouvernement de Pékin. Du côté chinois : une centaine de responsables gouvernementaux ; du côté européen, quelque 300 hommes d'affaires parfaitement conscients que la Chine, malgré sa pauvreté actuelle, représente le plus grand marché vierge du monde.

La délégation chinoise était dirigée par M. Gu Hu, vice-premier ministre, qui était accompagné des trois vice-ministres du commerce et de la planification, ainsi que des directeurs de six agences officielles d'import-export et de nombreux hauts fonctionnaires. Du côté européen, les participants étaient des cadres supérieurs représentant les grandes firmes des Dix ainsi que les représentants de la Commission.

Cette semaine commerciale avait surtout pour but de promouvoir les contacts directs et individuels de manière à permettre aux participants européens de se faire des idées précises sur les possibilités d'investissements en Chine, particulièrement dans les domaines des mines, des métaux, des sous-produits animaux, de l'industrie légère, des textiles, des produits chimiques et de l'outillage.

L'industrie européenne s'est passablement inquiétée, ces derniers temps du ralentissement des achats de la Chine, dû à l'ajournement ou à l'annulation pure et simple de certains projets. M. Gu Hu a tenu à rassurer ses interlocuteurs : il a déclaré que la Chine est seulement en train de réajuster sa stratégie économique et que le gouvernement de Pékin a bien l'intention de poursuivre sa politique de la porte ouverte.

« Certaines personnes, a déclaré M. Gu Hu, ont mal compris la situation politique et économique de la Chine. Il en ont tiré la conclusion qu'il n'y avait que peu d'affaires à réaliser dans notre pays. C'est là, de leur part, faire preuve d'un manque de jugement. »

Depuis l'ouverture des relations officielles entre la Communauté (1975) et la signature d'un accord-cadre trois ans plus tard, les échanges commerciaux entre l'Europe et la Chine ont doublé : durant la période 1975-1979 les exportations chinoises sont passées de 28 à 56 milliards de FB tandis que les exportations européennes vers la Chine passaient de 49 à 88 milliards de FB.

Les chiffres pour les neuf premiers mois de l'an dernier prouvent une nouvelle augmentation des exportations chinoises vers la Communauté (56 milliards de FB). Par contre les exportations de la Communauté ont diminué et se situent aux alentours de 52 milliards de FB. Les autorités chinoises ont donné l'assurance qu'il s'agissait seulement là d'un phénomène temporaire.

## Première aide alimentaire pour la Chine

La Communauté va envoyer à la Chine une aide alimentaire d'urgence s'élevant à 254 millions de FB aux prix mondiaux afin de soulager la famine qui règne dans certaines régions du pays.

Les 2.000 tonnes de lait en poudre et les 8.000 tonnes d'huile de colza seront distribuées dans les provinces de Hebei, qui a souffert de la sécheresse pendant 37 ans, et de Hubei qui a subi de graves inondations pendant 36 ans.

L'organisation des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a estimé que la Chine avait besoin d'une aide de 20 milliards de FB. La Communauté a fait ce qu'elle pouvait car elle a déjà distribué ses réserves d'aide alimentaire à d'autres pays nécessitant avant de connaître les besoins de la Chine.

## Meilleure formation pour les jeunes

Lors de la session plénière qui s'est tenue au mois de mars à Strasbourg, le Parlement européen a adopté deux rapports demandant aux institutions européennes de jouer un rôle plus actif dans le développement des possibilités d'éducation et de formation professionnelle chez les jeunes.

Le premier rapport, élaboré par Mme Marie-Jane Pruvot, parlementaire française libérale, déplore le faible niveau des dépenses communautaires consacrées à la jeunesse, à la culture, à l'éducation et à la formation (environ 0,6 % du budget de la Communauté).

Mme Pruvot a insisté pour que la Communauté ait un rôle plus grand dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne l'égalité des chances pour les jeunes à accéder à l'éducation, à l'amélioration de la structure et du nombre des écoles « européennes », à la promotion des échanges de groupes de jeunes ainsi qu'à l'encouragement du travail volontaire effectué par les jeunes dans les pays en voie de développement et auprès des jeunes handicapés.

Le rapport Pruvot demande également un accroissement des fonds communautaires en faveur du Forum de la Jeunesse Européenne qui représente les jeunes au niveau communautaire.

Le second rapport élaboré par M. Derek Prag, conservateur britannique, traite des programmes prévus pour le renforcement des liens entre la formation chez les jeunes et les besoins sur le marché de l'emploi. Dans son rapport, M. Prag a salué avec satisfaction une récente proposition de la Commission à ce sujet, mais il a critiqué la réaction tiède des Etats membres devant cette proposition.

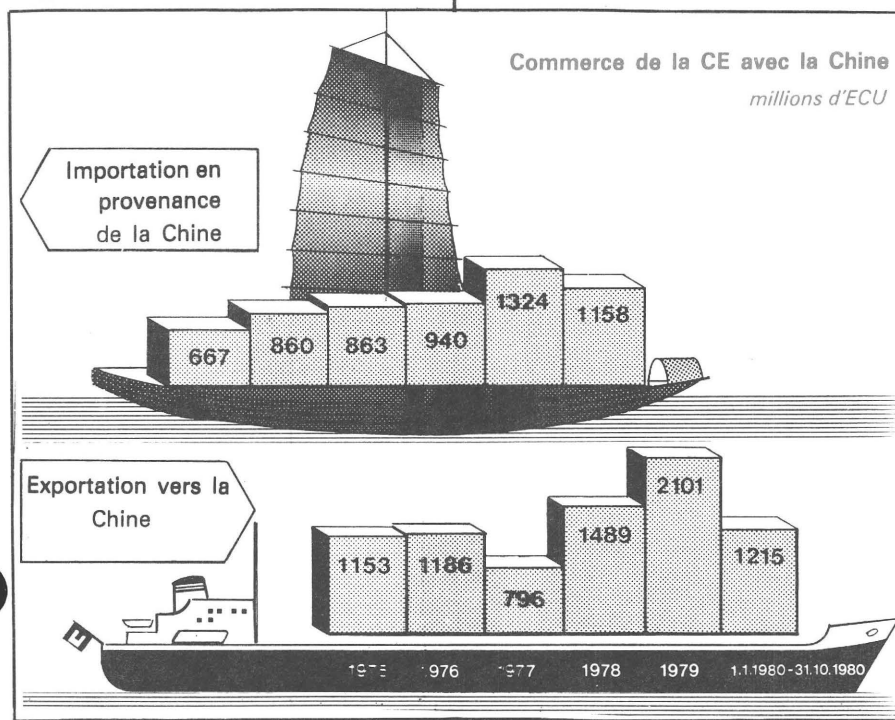
## Elargissement

### La Communauté rassure l'Espagne

Les Dix sont prêts à accélérer l'adhésion de l'Espagne à la Communauté c'est ce qu'a déclaré récemment à Bruxelles le ministre des affaires étrangères néerlandais, Chris Van Der Klaauw à son homologue espagnol Jose Pedro Perez Llorca.

Lors du sommet européen qui s'est tenu à Maastricht aux Pays-Bas les 23 et 24 mars derniers, les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix ont exprimé leur soutien au gouvernement espagnol après le coup d'état manqué de Madrid du mois de février. Ils ont fait part de leur « grande satisfaction devant la réaction du Roi, du gouvernement et du peuple espagnol face aux attaques portées récemment contre le système démocratique de leur pays. »

La Communauté est également prête à accorder une aide financière à l'Espagne avant son adhésion à la Communauté prévue pour le 1er janvier 1984.





## L'EUROPE ET LES EUROPEENS

## Les droits du travailleur migrant

Sur 100 travailleurs employés dans la Communauté européenne, cinq sont des immigrés. 4,5 millions d'expatriés sont originaires de pays tiers - Europe méridionale, Afrique du Nord et Proche-Orient qui ont conclu des accords de commerce et de coopération avec la Communauté. 1,6 millions d'autres sont des citoyens de la Communauté qui travaillent hors de leur pays d'origine.

Là où ils trouvent, ces derniers sont des privilégiés parmi les travailleurs migrants. En effet, le Traité de Rome stipule que les citoyens des Etats membres bénéficient, à l'intérieur de la Communauté, du « droit de libre circulation ». Qu'ils soient travailleurs saisonniers, à temps partiel ou à temps plein, ils peuvent donc se déplacer comme ils veulent pour chercher du travail, en ignorant les frontières intra-communautaires. Leurs conjoints, leurs enfants de moins de 21 ans et leurs ascendants à charge ont le droit de les accompagner et d'exercer dans le pays choisi un métier — même s'ils ne sont pas, eux, citoyens d'un Etat membre de la Communauté.

Les « immigrés communautaires » doivent bénéficier des mêmes avantages et prestations que les citoyens du pays d'accueil, qu'il s'agisse de sécurité sociale ou de fiscalité. Ils ne sauraient faire l'objet d'une discrimination quelconque liée à leur nationalité, bien que, pour l'exercice de certains métiers, on puisse exiger d'eux une connaissance suffisante de la langue du pays. Ils peuvent être membres d'un syndicat et même y exercer des responsabilités. En cas de licenciement, ils doivent bénéficier des mêmes indemnités et avantages que leurs collègues du pays d'accueil. Bien entendu, leurs enfants ont droit au même niveau d'éducation ou de formation professionnelle.

Cette égalité des droits ne s'arrête d'ailleurs ni à la fin de la vie professionnelle, ni même à la vie tout court. Du moins si certaines conditions sont remplies. En cas de disparition du chef de famille, en effet, les membres de sa famille ont le droit de demeurer dans le pays d'accueil et d'y être traités exactement comme si le disparu était encore de ce monde.

Cependant, pour certaines professions, une réglementation spéciale peut s'appli-

quer. C'est le cas des professions dont l'exercice exige des degrés de qualification variables selon les pays. Jusqu'à présent, dans ces catégories, seuls les membres de certaines professions médicales, les avocats et les outilleurs ont le droit de pratiquer leur métier dans l'ensemble de la Communauté.

Pour faciliter la recherche d'un emploi par delà les frontières, un système européen baptisé SEDOC a été mis en place (voir le précédent numéro d'Euroforum).

L'égalité des droits en matière de sécurité sociale est également reconnue par le traité de Rome. D'une manière générale, c'est la législation du pays de résidence qui s'applique mais il est possible, en ce qui concerne les retraites et pensions par exemple, de cotiser ici et d'être payé ailleurs. Ceci est valable non seulement pour le travailleur migrant lui-même mais aussi pour sa famille, notamment en cas de décès. Les personnes exerçant une profession indépendante ou ayant des revenus privés ne bénéficient pas de ces avantages. Mais cela pourrait changer.

La législation communautaire couvre également les allocations maladie, maternité, invalidité, accident, chômage et famille, voire dans certains cas, les allocations spéciales aux handicapés.

En ce qui concerne les retraites, le législateur a prévu le cas — très fréquent — que pose le travailleur migrant qui a cotisé pendant une période relativement brève dans le pays d'accueil avant d'aller dans un autre pays. Celui-ci a la possibilité d'additionner les avantages acquis ici et là. Le même principe s'applique aux allocations familiales, aux indemnités de chômage et aux prestations maladie.

Mais, si le travailleur titulaire d'un emploi est couvert contre le risque d'accident ou de maladie, qu'en est-il de celui qui, s'étant rendu à l'étranger, est encore à la

recherche de travail ? Réponse : il demeure assuré, comme dans son pays d'origine, à condition qu'il ait pris la précaution de se munir préalablement d'un formulaire E 119.

Le formulaire E 119 est d'application générale dans toute la Communauté européenne. Mais il existe également un formulaire E 303, qui permet à un chômeur de se rendre dans un autre pays pour y chercher un travail et de bénéficier pendant trois mois de l'allocation chômage en vigueur dans ce pays. A signaler également un formulaire E 124 qui sert à demander une allocation de décès. Tous ces imprimés sont disponibles dans les caisses de sécurité sociale.

Cependant les législations des différents pays sont d'une telle complexité que la Commission européenne a jugé bon de publier cinq brochures détaillées sur les différents systèmes. Le premier de ces ouvrages donne un aperçu général de la sécurité sociale dans chaque pays de la Communauté; le second traite des séjours de courte durée (vacances ou voyages d'affaires); le troisième a pour objet le cas des salariés en poste à l'étranger et celui des travailleurs ayant une activité itinérante (comme les routiers ou les représentants de commerce); le quatrième parle des retraités et le cinquième des membres de la famille du travailleur immigré.

Ces brochures sont gratuites. On peut se les procurer auprès des services de sécurité sociale ou à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

Telle est donc la situation présente. Dans un avenir plus éloigné, la Commission européenne souhaite que les travailleurs migrants « communautaires » bénéficient, dans le pays d'accueil, de droits civils et politiques.

Mais, comme on l'a lu plus haut, ces migrants « communautaires » ont un statut relativement privilégié. Il n'en est pas de même de ceux qui viennent d'autres pays, encore que plusieurs « exportateurs » de main-d'œuvre aient conclu, avec les Etats membres de la Communauté, des accords qui garantissent un statut spécial à leurs ressortissants. C'est le cas des pays du Maghreb, de l'Espagne, du Portugal, de la Yougoslavie, de la Turquie et, en ce qui concerne les relations avec le Royaume-Uni, des pays du Commonwealth.

En dépit de ces dispositions et du fait de la crise économique, plusieurs pays — comme la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg — ont stoppé l'immigration en provenance de pays non-membres de la Communauté.

De toute manière, d'où qu'il vienne et quels que soient les droits dont il jouit dans le pays d'accueil, le travailleur immigré est généralement désavantagé à bien des égards. C'est pourquoi, en 1974, la Commission européenne a mis en œuvre un programme d'action destiné à compenser, autant que faire se peut, ces handi-



caps. Il s'agit notamment de mettre à la disposition des immigrés de meilleures possibilités de formation professionnelle, d'apprentissage de la langue du pays du séjour, de logement et de surveillance médicale. Les épouses et les enfants peuvent bénéficier d'une aide spéciale pour mieux s'adapter à un environnement social nouveau et pour apprendre à s'exprimer.

Le Fonds social européen comporte une section spéciale pour les immigrés avec notamment des programmes d'intégration sociale, de formation spéciale d'enseignants et d'assistantes sociales, etc... Dans certaines limites, la Commission s'emploie également à résoudre les problèmes de logement, en finançant notamment des actions pilotes de rénovation de l'habitat ou d'octroi de prêts. Et, dans la plupart des Etats membres de la Communauté, il existe des programmes d'intégration des migrants programmes qui respectent leur culture d'origine.

## Enfin quelque chose qui va bien : le tourisme !

**Après avoir connu une maladie de langueur accentuée, le tourisme est maintenant convalescent, voire sur la voie de la guérison : tel est le diagnostic que l'on peut trouver dans un rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) qui vient d'être publié.**

Ce document indique que le nombre de touristes qui ont séjourné dans les pays de la Communauté a augmenté plus vigoureusement en 1980 qu'en 1979. Cependant, preuve que les temps sont durs pour les vacanciers, les recettes provenant du tourisme ont diminué en termes réels : les visiteurs, dans tous les pays, tendent à y séjourner moins longtemps, pour faire des économies. Ils voyagent d'ailleurs de plus en plus en voiture car, en dépit des augmentations du carburant, c'est bien là,

pour une famille, le mode de transport le moins cher.

Ce qui précède constitue bien entendu, une image d'ensemble, qui est parfois contredite par le détail. Ainsi, aux Pays-Bas, le nombre des visiteurs a augmenté de 5,6 % durant les trois premiers mois de l'an dernier tandis que les recettes pour le premier semestre montraient un accroissement de 21,6 % !

Soit un total de 742 millions de dollars dans les escarcelles néerlandaises.

L'Allemagne a vu également augmenter le nombre de ses visiteurs (+ 10,8 %). Au cours des trois premiers trimestres de l'an dernier, plus de 8 millions d'étrangers y ont séjourné, dépensant sur place plus de 5 milliards de dollars. La France n'a pas à se plaindre non plus : 6,5 milliards de dollars de recettes, soit une augmentation de 20 %. Cependant, l'augmentation du nombre des visiteurs est moins impressionnante : 4,6 %.

Le bilan des pays plus méridionaux, Italie et Grèce, est nettement moins favorable. La première n'a enregistré, au cours des huit premiers mois de l'année, que 2,6 % de visiteurs de plus qu'en 1979, et les recettes, en termes réels, ont diminué.

La Grèce a réussi à maintenir les siennes, tout au long de l'année, mais le nombre des touristes a diminué de 8,7 %.

Les îles britanniques n'ont pas été mieux loties, au contraire. Diminution de 5,6 % en nombre en Irlande et chute correspondante des recettes; statu quo au Royaume-Uni en ce qui concerne les effectifs de visiteurs mais, pour la troisième année consécutive, diminution des recettes.

Avant d'en terminer, un bref coup d'œil sur l'autre côté de la médaille touristique : les Allemands et les Britanniques sont partis plus nombreux que l'année précédente prendre leurs vacances à l'étranger. Par contre, les Français ont eu un peu plus tendance à découvrir la France...

Les Européens semblent avoir étendu la gamme de leurs destinations.

En tête, les Etats-Unis, avec notamment un afflux de Britanniques facile à expliquer par la communauté de langue. L'Australie — pour les mêmes raisons — a gagné du terrain mais aussi le Japon.

Selon l'OCDE, l'année 1981 s'annonce bien. L'industrie touristique semble s'être bien adaptée aux contraintes économiques

nouvelles de ces dernières années. Si, comme on l'espère, l'inflation devient plus modérée, l'incitation au voyage devrait augmenter.

Voilà un pronostic qui sera bien accueilli par les millions de personnes qui, dans la Communauté des Dix, vivent du tourisme.

### Tiers Monde

## Mobilisation anticipée de l'aide alimentaire fournie par les Dix

En raison de la crise alimentaire grave qui touche plusieurs pays d'Afrique, la Communauté a décidé de fournir le plus rapidement possible environ la moitié des quantités de céréales prévues au titre de l'aide alimentaire pour 1981.

La quantité de céréales à fournir sera au total de 124.000 tonnes réparties dans 27 pays du continent africain. Les principaux bénéficiaires seront le Mozambique (13.000 tonnes), la Tanzanie (10.000 tonnes) et la Somalie (8.000 tonnes). En outre, la Commission a décidé d'allouer à la Somalie, qui a été particulièrement touchée, 11.000 tonnes de céréales sur les réserves non distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire de 1980.

### Transport

## Pas de nouvelles licences

Réunis pour la première fois depuis le début de l'année, les ministres des transports des Dix n'ont pas pu se mettre d'accord sur une augmentation de 25 % du nombre des licences de transports routiers internationaux, que proposait la Commission. Ces licences permettent aux transporteurs de franchir les frontières intracommunautaires avec le minimum de formalités : il n'est pas nécessaire que le chauffeur dispose de toute une série de documents différents pour chaque pays traversé. D'où gain de temps, d'argent et de frais généraux, dont le consommateur est le bénéficiaire final.

Actuellement, 3.727 transporteurs européens profitent d'une telle facilité. Au cours de la session ministérielle du 26 mars, cependant, l'Allemagne et l'Italie se sont opposées à une augmentation de ce nombre. Il est donc douteux qu'elle se produise : les deux délégations ont même rejeté une proposition de compromis sur la base d'une augmentation de 10 %.

L'Italie et l'Allemagne ne veulent pas entendre parler tant qu'un effort plus grand n'aura pas été entrepris en faveur des chemins de fer.

### Les recettes touristiques des Dix en 1980

Pays	Millions de dollars US	Nombre mois	Accroissement en % (prix actuel)	
			1979/80	1978/79
Belgique — Luxembourg	849	6	7,4	24
Danemark	1.043	9	14,7	13,9
France	6.503	9	18,5	16,5
Allemagne	5.148	9	18,8	13,7
Grèce	1.577	10	22,9	28,1
Irlande	517	12	30,4	13,8
Italie	4.699	7	44,9	2,3
Pays-Bas	742	6	13,2	18,0
Royaume-Uni	5.477	9	24,1	10,2

## L'EUROPE ET VOUS

## Handicapés : le Parlement européen réclame une action européenne

1981 a été déclarée année internationale des handicapés. Le Parlement européen, pendant la session de mars à Strasbourg, a adopté une résolution concernant les 13 à 23 millions de handicapés qui vivent dans la Communauté.

Environ sept cents handicapés de tous les pays de la Communauté étaient venus à Strasbourg pour influencer les parlementaires et pour assister aux débats.

Le rapport élaboré par Anne Clwyd, parlementaire socialiste britannique, demande que des mesures soient adoptées pour protéger l'emploi des handicapés qui sont les premières victimes de la crise économique.

Mme Clwyd a demandé à la Commission européenne d'étudier la possibilité d'instaurer un système de contingentement des emplois en faveur des handicapés, qui obligerait les entreprises à embaucher un certain pourcentage de handicapés. Elle a souligné que les entreprises allemandes étaient tenues d'employer 6 % de handicapés et que si elles ne le faisaient pas, elles étaient condamnées à payer une amende dont le produit permettait de promouvoir les intérêts des handicapés.

Le rapport, qui a été approuvé à la majorité, demande également que les handicapés bénéficient d'un salaire approprié afin de compenser les inconvénients de leur handicap.

Mme Clwyd s'est montrée préoccupée du fait que, pendant l'année des handicapés, certains Etats membres et notamment le Royaume-Uni ont réduit les primes d'invalidité; d'autre part, un grand nombre de parlementaires ont déploré les faibles interventions du Fonds Social dans ce domaine.

Le Commissaire chargé des questions sociales, M. Ivor Richard, a assuré les parlementaires européens que les dispositions du Fonds Social seront révisées dans un sens plus favorable aux handicapés. En effet, les crédits du Fonds dans ce domaine ne représentent que 4 % du budget total de la Communauté.

M. Richard a également déclaré que la Commission avait l'intention de promouvoir l'insertion des handicapés dans les

écoles et dans les communautés locales. Il a souligné que les pouvoirs de la Commission dans ce domaine étaient limités et qu'il appartenait à chaque Etat membre de faire de véritables efforts dans ce sens.

## Le temps de l'harmonie

Pour la première fois, donc, toutes les montres, horloges et pendules de la Communauté ont été avancées d'une heure simultanément, dans la nuit du 28 au 29 mars. La Commission européenne voudrait que cette belle synchronisation ne demeure pas l'exception et elle vient de proposer aux ministres des Dix un calendrier pour le passage à l'heure d'été, calendrier qui va jusqu'en l'an 2.000.

Les dates retenues se situent toutes entre le 19 et 31 mars. Il s'agit soit du dernier dimanche de ce mois-là, soit du dimanche précédent Pâques. Les experts bruxellois, d'accord en cela avec les autorités nationales des Dix, estiment en effet que la fête pascale doit toujours se trouver dans la période de l'heure d'été, cela « pour des raisons générales et sociales ».

En ce qui concerne le passage à l'heure d'hiver, les gouvernements demeurent indécis et, faute d'une décision, chaque pays retardera ses montres cette année au moment de son choix. Cependant la Commission insiste pour que, là aussi, on synchronise.

Rappelons que, de toute manière, cette synchronisation ne signifie pas que l'heure sera partout la même, des Shetlands à la Crète. La Communauté est aujourd'hui trop grande et elle continuera de comprendre trois fuseaux horaires, Dublin étant par exemple en retard de deux heures sur Athènes.

## La toilette de la Méditerranée : effort accru de la Communauté ?

La Commission européenne vient de proposer une augmentation de sa contribution à un plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre la pollution en Méditerranée. Ce plan, qui représente une dépense de 12 millions de dollars (plus de 420 millions de FB) répartie sur trois ans a été adopté en 1975 lors d'une conférence qui réunissait à Barcelone tous les pays riverains de la Méditerranée, sauf

l'Albanie. Outre la Commission, 15 pays ont jusqu'à présent ratifié la convention issue de ces travaux, qui jette les bases d'une action commune.

Jusqu'à maintenant les agences spécialisées de l'ONU ont couvert un quart des dépenses, le reste provenant des pays riverains. La contribution de la Commission, par contre, a été plus symbolique que réelle : 1.250.000 FB.

Récemment, les Nations Unies ont été amenées à réduire leur effort. C'est pourquoi la Commission suggère d'augmenter le sien. Le montant de sa contribution sera fixé dans le cadre du budget 1982 de la Communauté.

Cette dernière a sur la Méditerranée une façade de 22.000 kilomètres, soit la moitié du total de ses côtes.

Avec l'adhésion de l'Espagne, cette proportion se trouvera encore augmentée.

## « Elles » ne se laissent pas faire..

La cause de l'égalité des femmes vient de recevoir un nouveau coup de pouce de la part de la Cour européenne de justice.

Celle-ci vient, en effet, de donner raison à deux employées d'une grande banque britannique, la Lloyds Bank of London, qui estimaient être victimes d'une discrimination en matière de rémunérations.

Dans ses attendus, la Cour a constaté que les employés masculins de la Lloyds âgés de moins de 25 ans sont tenus de cotiser 5 % de leur salaire à une caisse de retraite. Les femmes sont exclues de cette obligation. Jusqu'à présent, rien à dire.

Mais, a encore constaté la Cour, dans la pratique, les employés masculins de la banque perçoivent un supplément de 5 % de leur salaire net destiné à couvrir leur cotisation. Ce pourcentage est également appliqué au calcul de divers avantages sociaux tels que l'indemnité de séparation, l'indemnité de chômage, les allocations familiales et les prêts hypothécaires.

Les juges de Luxembourg ont estimé que ces suppléments de rémunérations constituaient un supplément du salaire effectif et ont mis en demeure la Lloyds de mettre fin à cette forme de discrimination.

## On y verra plus clair

Les comptes annuels et bilans des banques ou autres établissements financiers opérant dans la Communauté deviendront plus compréhensibles au commun des mortels — et notamment des actionnaires — si le Conseil de ministres adopte une nouvelle proposition de directive de la Commission européenne.

En effet, tous les comptes annuels des banques devraient obligatoirement être publiés.

Cette proposition fait suite à une autre directive sur le droit des sociétés, adopté en 1978, et qui a trait aux comptes annuels d'autres types d'entreprise.

Les pratiques actuelles dans les Etats membres diffèrent à un point tel qu'il est difficile pour un actionnaire potentiel (ou toute autre personne) de faire des comparaisons valables entre les diverses institutions financières.

## Protection accrue pour les victimes de la violence

Le Parlement européen a demandé à la Commission de fixer des barèmes minimum en ce qui concerne l'indemnisation des victimes de la violence.

Dans son rapport adopté par les parlementaires lors de la session de mars à Strasbourg, M. Rudolf Luster, démocrate-chrétien allemand, attire l'attention sur les différences existant entre les Dix en ce qui concerne l'indemnisation des victimes de la violence.

M. Luster souligne également que même lorsque des règlements existent, les étrangers et les citoyens d'un pays ne sont pas jugés de la même façon.

Le rapport demande à la Commission de présenter des propositions visant à fixer un niveau communautaire minimum en ce qui concerne l'attribution de fonds publics aux victimes ou à leurs parents. Il demande également la fixation d'une indemnisation minimum au niveau communautaire, l'octroi d'indemnisations par les Etats membres sans tenir compte de l'Etat membre d'origine de la victime et des procédures de redressement contre les délinquants résidant dans d'autres Etats membres plus faciles.



# Augmentation des prêts de la BEI à la Belgique

Suite de la page 4

prises en considération lorsqu'elles sont appuyées par une institution publique ou semi-publique et que celle-ci soit disposée à participer aux coûts des études et à leur suivi.

Tout ceci encourage les industriels de la CE disposés à prendre le risque d'investir.

« Il ne faut pas nier ce risque, souligne M. Mosgard, des systèmes limités d'assurance des investissements contre les risques politiques existent d'ailleurs à cet effet dans la plupart des Etats membres » (pour la Belgique, il s'agit de l'Office National du Ducroire, 340 square de Meeûs, 1040 Bruxelles, tél. : 512.38.00).

Le CDI ne peut pas participer directement aux investissements. Lorsque les financements sont nécessaires, ils doivent être obtenus à d'autres sources : les institutions pour le financement du développement (IPFD), les instances gouvernementales de la CEE, les banques commerciales.

Le CDI peut cependant intervenir ici en participant, cas par cas, à la réalisation d'une étude complète de faisabilité. Cette étude sera souvent demandée par les institutions financières avant qu'elles ne prennent leur décision finale au sujet de l'investissement.

Signalons que l'IPFD compétente pour les promoteurs belges est la Société Belge d'Investissement International (SBI), 63 rue Montoyer 1040 Bruxelles (tél. 230.27.85).

Tous renseignements sur les possibilités de joint-ventures, d'investissements... dans les pays ACP peuvent être demandés au Centre pour le Développement Industriel, avenue Georges Henri, 451 1040 Bruxelles (tél. : 735.80.73) qui fera parvenir gratuitement son bulletin d'information.

En 1980, les opérations de financement de la Banque européenne d'investissement ont atteint près de 3,5 milliards d'unités de compte (environ 143 milliards FB).

L'activité de la BEI s'est concentrée sur des prêts dans les régions les plus durement touchées par le chômage ainsi que par un accroissement de l'aide aux investissements visant à rendre la CE moins dépendante des importations pétrolières.

L'exercice 1980 s'est aussi caractérisé par la croissance des financements destinés aux petites et moyennes entreprises situées dans les zones de développement régional.

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement est une institution bancaire pour le financement à long terme. Institution communautaire, ses statuts font partie intégrante du traité de Rome.

Sa mission consiste principalement à participer, sans but lucratif, au financement d'investissement contribuant au développement équilibré de la CE. C'est pourquoi ses actions sont principalement situées dans les régions moins prospères de la Communauté.

Avec le temps, la BEI a été amenée à étendre ses opérations de financement à une soixantaine de pays tiers qui ont signé avec la Communauté des accords de coopérations (telle la convention de Lomé) ou d'association (Grèce jusqu'à son adhésion à la CE, Turquie, Portugal, Algérie...).

Depuis 1963, la BEI joue ainsi un rôle croissant dans la politique d'aide au développement de la CE par ses financements d'investissements contribuant au développement économique de ces pays.

La BEI est dotée d'une personnalité juridique et de structures administratives distinctes de celles des autres institutions communautaires. Elle possède ses propres organes de décisions : un Conseil des Gouverneurs (un ministre par Etat membre), un Conseil d'administration (18 membres désignés par les Etats membres, 1 désigné par la Commission, ainsi que 10 suppléants désignés par les Etats membres et 1 désigné par la Commission), un Comité de

Direction et un Comité de Vérification.

Le capital de la BEI - dont la structure apparaît sur le tableau ci-dessous - est souscrit par les Etats membres, mais la plus grande partie de ses ressources est constituée par le produit d'emprunts publics ou privés opérés sur les marchés des capitaux nationaux à l'intérieur ou à l'extérieur de la CE et sur le marché international.

Comme le prescrit le traité de Rome, la BEI accorde ou garantit des prêts principalement en faveur d'investissement qui contribuent au développement régional, qui présentent un intérêt commun à plusieurs Etats membres ou qui visent à la reconversion industrielle.

Les opérations de la BEI se sont très rapidement accrues ces dernières années. Depuis sa création, la priorité a toujours été accordée au *développement régional* : près de 70 % des prêts ont été consentis à des régions moins favorisées.

La promotion d'activités industrielles de petite et moyenne dimension favorisant la création d'emplois est aussi assurée par la BEI.

Dans ce cas, elle consent des prêts globaux à des organismes financiers régionaux ou nationaux (la SNCI en Belgique) qui répartissent les montants en faveur d'investissement sélectionnés avec son accord.

Les financements de projets *d'intérêt commun* relèvent surtout du domaine éner-

gétique et tendent à limiter la dépendance de la CE à l'égard des importations pétrolières par la mise en valeur des ressources européennes (pétrole et gaz de Mer du Nord, extraction de charbon...), par la diversification des importations et les économies d'énergie.

Une fois opérationnels les projets financés ses 4 dernières années dans le secteur énergie devrait permettre des économies de l'ordre de 12 % des importations communautaires de 1980.

## Part belge

En 1980, les prêts de la BEI à la Belgique ont atteint un montant de 6,22 milliards FB (contre 2,35 milliards FB en 1979). Cette forte augmentation s'explique par un prêt pour le développement de l'énergie nucléaire. 5 milliards FB ont en effet été accordés pour la réalisation de nouvelles phases dans les centrales de Doel et de Tihange. Un autre prêt a été consenti à la pose d'un important gazoduc entre Zeebrugge et Anvers.

Dans le cadre des actions en faveur des petites et moyennes entreprises situées dans les zones de développement régional, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a disposé de prêts globaux d'un montant total de plus de 254 millions FB dont les provinces d'Anvers, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et de Flandre Occidentale ont bénéficié.

## Structure du capital

(au 1er janvier 1981, en millions d'u.c.)

	Capital souscrit	Total versé ou à verser (1)	%
Allemagne	1 575,00	202,50	21,875
France	1 575,00	202,50	21,875
Royaume-Uni	1 575,00	202,50	21,875
Italie	1 260,00	162,00	17,50
Belgique	414,75	53,32	5,76
Pays-Bas	414,75	53,32	5,76
Danemark	210,00	27,00	2,925
Grèce	112,50	14,46	1,563
Irlande	52,50	6,75	0,729
Luxembourg	10,50	1,35	0,146
Total	7 200,0	925,71	100,0

(1) Le capital versé ou à verser atteint approximativement 13 % du capital souscrit : le tout ou une partie du solde peut être appelé sur décision du Conseil d'Administration, au cas où les engagements de la Banque à l'égard de ses bailleurs de fonds l'exigeraient.



# Les Belges au Parlement européen

## Jaak Henckens :

« Si on veut une Union européenne, il faut en payer le prix »



**EURinfo :** Ces derniers temps, dans la presse belge il a surtout été question des côtés négatifs du PE : le gaspillage et les voyages onéreux en ces temps de crise.

On parle même d'un cirque ambulante. Vous joignez-vous à ces critiques ou pouvez-vous les démentir ?

**Jaak Henckens :** Elles sont en partie non fondées. Ainsi p. ex. le taux de présence est supérieur à Strasbourg qu'au Parlement belge. Mais le cœur de l'affaire est que si l'on accepte que le but de l'Europe soit une Union européenne, il faut en payer le prix.

On pourrait p. ex. décider de ne plus employer qu'une seule langue de travail et ainsi renvoyer en leurs foyers les traducteurs et interprètes superflus.

Cela ferait l'économie de près de la moitié du budget du PE. Mais, dans ce cas, on partirait de l'idée que le PE est une institution de même nature que l'ONU, l'OTAN ou l'OCDE. Qui envoie-t-on dans ces organisations, des fonctionnaires et des ambassadeurs.

Et comment devient-on ambassadeur ? En démontrant notamment sa connaissance de plusieurs langues.

### Jaak HENCKENS (CVP-EVP)

47 ans (né le 22 juillet 1933 à Sint Truiden). Marié.

Docteur en droit. Candidat en sciences politiques et sociales. Membre du Bureau

d'études de l'ACW. Député de l'arrondissement de Leuven depuis 1965. Conseiller communal de Tienen. Président du groupe CVP au Conseil Culturel de la communauté néerlandophone. Membre du bureau national du CVP. Membre de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports du PE élu en juin 1979.

Par contre, vous devenez parlementaire selon les règles du jeu de la démocratie, par des élections et si vous obligez les parlementaires à être bilingues ou trilingues, vous élimineriez de ce fait les neuf dixièmes des Britanniques et des Français et vous rendriez la démocratie impossible. Quand on considère la façon dont l'Italie et les Etats-Unis se sont unifiés avec des guerres et du sang, notre façon de faire est civilisée et le prix n'est pas trop élevé.

Il en va de même pour les voyages parlementaires. Si vous estimez souhaitable que des contacts soient maintenus au niveau parlementaire avec p.ex. le

Tiers Monde ou le Japon, et j'en suis convaincu, alors vous devez en payer le prix.

Ceci n'empêche pas évidemment que des abus où qu'ils apparaissent, au PE ou ailleurs, doivent être combattus.

Un parlementaire doit pouvoir, comme tout autre citoyen, disposer des moyens pour mener son travail à bien.

**EI :** L'actuelle critique n'est-elle pas imputable au fait que l'on dépense de l'argent pour une institution dont les membres, les parlementaires eux-mêmes, disent qu'elle ne peut assumer le rôle qui lui échoit en démocratie ?

**JH :** Oui et non. Si l'on compare le PE

avec nos instances de représentation nationales, où l'on vote des lois qui sont applicables à tous les Belges dix jours après leur parution au Moniteur, le travail fait à Strasbourg est en effet frustrant.

Finalement vous ne savez pas quel sera le sort des textes qui y sont élaborés et votés. Dans la CE, c'est le Conseil de Ministres qui est le véritable législateur, non le PE.

**EI :** Et quel fut le sort de la plupart des textes depuis ces deux années que l'actuelle Parlement fonctionne ?

En avez-vous une idée ?

**JH :** En partie nous ne le savons pas. Le Conseil décide arbitrairement à propos de nos textes et nous ne pouvons interpellier les ministres à ce sujet qu'au parlement national, là où les intérêts nationaux ont priorité.

Mais cela ne me désespère pas. Parce que, à long terme, nous avons deux grands alliés. Il y a d'une part le fait que, au niveau mondial, chacun isolé, nous n'avons aucun poids et si nous voulons être entendus nous devons parler d'une seule voix.

D'ailleurs pour beaucoup de problèmes, songez seulement à l'approvisionnement en énergie, chacun de sa propre initiative ne peut strictement rien. D'autre part, je suis convaincu que la jeune génération se sent beaucoup plus libérée des traditions nationales et des positions crispées et plus ouvertes à l'Europe.

**EI :** Mais, lorsque au Parlement belge, où siègent de grands ténors européens, on vote le budget communautaire supplémentaire, on ne décide cependant pas de verser la somme demandée pour l'Europe.

**JH :** Oui et je le déplore amèrement. Mais nous nous trouvons dans une période de transition pendant laquelle des barrières nationales doivent tomber, mais d'autre part l'autorité européenne n'a pas assez de moyens pour faire accepter une alternative.

Dans la constitution européenne, le Traité de Rome, on a édifié un équilibre assez précaire entre le Conseil de Ministres, la Commission et le Parlement.

Soit vous cherchez un autre équilibre, avec un nouveau traité, mais cela signifie une longue route de négociations où accidentellement personne ne veut s'engager parce que l'on risque de remettre alors en question tout ce qui a été acquis.

On cherche donc plutôt une interprétation aussi large que possible du traité existant et qui signifierait un peu plus de pouvoir au PE. Je considère les élections directes comme un premier pas en ce sens. Une deuxième étape serait p.



ex. la mise sur pied d'une loi électorale européenne commune.

Au Parlement, il y a entre partis politiques un consensus grandissant pour l'élaboration d'un projet de constitution européenne. Il y a pour l'instant des contacts informels, on s'efforce de désamorcer l'affaire en essayant d'éliminer les aspects partisans.

Si nous avons une idée claire de ce que devrait être une Europe unie, nous pouvons progresser en toute clareté.

**EI :** Vous aspirez à la clareté. Comment expliquez-vous votre action à Strasbourg à vos électeurs ?

Comment voyez-vous l'information à propos du PE et plus généralement de la CE, vous qui êtes membre de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'enseignement, des sports et de l'information au PE ?

**JH :** Je voudrais ne pas séparer le problème de l'information de celui de l'enseignement.

Les traités sont très vagues à ce sujet, mais si nous voulons que l'Europe ait une base solide, nous devons gagner les jeunes à cette idée, et ici l'enseignement peut jouer un rôle important. Lorsque je songe à nos leçons d'histoire patriotique, dans lesquelles presque toute perspective européenne faisait défaut !

Par contre, les Espagnols, les Portugais, les Français, qui nous avaient occu-

pés, étaient le diable en personne. On pourrait changer cette vision par une histoire européenne, où les barrières et oppositions nationales seraient situées comme des étapes sur le difficile chemin de l'unité et une perspective européenne serait offerte.

D'autres branches comme la géographie peuvent aussi recevoir cette dimension européenne. L'enseignement des langues pourrait être beaucoup plus pratique, les échanges entre écoles et entreprises encouragés, les formations et les diplômes doivent être davantage harmonisés. On y travaille, mais la progression est lente.

En Belgique aussi, nous ne sommes pas un peuple de grands réformateurs, nous sommes plutôt conservateurs.

Si quelque chose va trop vite, nous perdons les pédales. (Rires) Nous modifions les choses petit à petit.

**EI :** Malgré cela, vous gardez le sourire.

**JH (riant) :** Il faut bien, dans le cas contraire vous soignez votre ulcère.

**EI :** Vous êtes également membre suppléant de la commission des affaires sociales et vous êtes originaire de la région de Tirlemont où il y a beaucoup de navetteurs et de chômage. Il n'y a pas longtemps, le siège de la firme Sylvania a été fermé. L'Europe peut-elle quelque chose à ce niveau ?

**JH :** Lorsque des entreprises multinationales sont décidées à fermer leurs portes quelque part, les principaux intéressés, ceux qui y gagnent leur vie, devraient tout de même en être informés. Dans le cas de Sylvania, il s'agissait de près de 700 familles concernées directement. C'est une part du bien-être d'une région qui est affectée. Dans ce contexte, la Commission a formulé la proposition de rendre obligatoire l'information et la consultation des travailleurs lors de la fermeture d'entreprises, le dernier mot restant bien sûr à la direction de l'entreprise elle-même. C'est un exemple type de situation où la législation nationale ne suffit pas, et qui pourrait même entrer dans le cadre de la législation européenne de la concurrence qui interdit toute distorsion à la concurrence.

Je suis également très préoccupé par un autre problème : tous les bouleversements de la télématique, la révolution technologique qui modifiera profondément le monde du travail, notre façon de vivre, la formation et les conditions de travail. Nous devons saisir cette révolution de la « bureautique », comme on l'appelle, tous ensembles ou nous serons mis sur la touche.



## Publications

Les publications suivantes sont disponibles au Bureau de Presse, 73 rue Archimède 1040 Bruxelles

- Le dossier de l'Europe. Un meilleur réseau de transports pour l'Europe. 5/81.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté aide le tiers monde : la convention de Lomé. 6/81.



### EN VENTE

A la « Librairie européenne », rue de la Loi 244 - 1040 Bruxelles et au « Moniteur Belge » rue de Louvain 42-44 1000 Bruxelles.

- **Index 1976.** Bull. des CE. 10° Rapport général. 98 p. 300 FB
- **Le Fonds Européen de Développement Régional.** 5° rapport annuel (1979). 101 p. 350 FB.
- **L'Union douanière de la Communauté économique européenne.** Nikolaus Vaulmont, collection Perspectives européennes. 150 FB.
- **La Cour de Justice des Communautés européennes.** 44 p. 40 FB.

## Pêche

Dans le cadre de l'action intérimaire de restructuration de la pêche, la Commission vient de décider l'octroi du concours FEOGA, section Orientation, pour des projets de construction et de modernisation de bateaux de pêche côtière et de construction d'installation d'aquaculture.

Les 172 projets retenus pour ce concours percevront un montant total de 19,9 millions d'ECU (environ 806 millions FB).

Trois projets belges concernant la construction de bateaux enregistrés au port de Zeebrugge sont au nombre des bénéficiaires. Une aide de 16,6 millions FB leur est allouée.

## La crise automobile

Le 18 mars dernier s'est tenu à Bruxelles un colloque sur le thème « Europe, Belgique, Wallonie et Bruxelles. La crise automobile » organisé par le Centre européen Fernand Dehousse, avec le concours du Bureau de Presse et d'Information. De gauche à droite sur la photo : M. Vanden Abeele, directeur de l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB, E. Spelkens, Centre européen Fernand Dehousse, A.-M. Lizin, parlementaire européen et E. Glinne, président du groupe socialiste européen.



## Dialogue Parlement - Commission

### HANDICAPES

A l'occasion de l'année internationale des handicapés, la Commission poursuit ses actions déjà en cours dans le cadre du Fonds social notamment.

Elle envisage en outre de publier une brochure sur les activités de la CE en faveur des handicapés, d'organiser des séminaires sur le logement et l'adaptation professionnelle, d'organiser une conférence sur la préparation des jeunes handicapés à la vie active, de développer le marché des aides techniques des-

tinées aux handicapées et de présenter au Conseil une communication concernant l'insertion sociale des handicapés notamment en matière d'enseignement et de formation.

(Question n° 1614/80 du parlementaire européen O'Connell).

### RADIOACTIVITE

En vertu des dispositions du traité Euratom, il existe dans les Etats membres un réseau d'installations nécessaires pour effectuer le contrôle permanent du taux de la radioactivité de l'atmosphère,

des eaux et du sol.

La Communauté dans son ensemble dispose de 163 sites de contrôle de la radioactivité de l'air, dont 16 en Belgique et de 148 sites de contrôles des retombées, 14 érigés en Belgique. De plus, des échantillonnages d'eau potable, souterraine ou de surface sont prélevés en diverses stations d'échantillonnage.

La Belgique possède 68 stations de ce type, des prélèvements y sont effectués de 2 à 4 fois par an.

(Question n° 1814/80 du parlementaire européen Damseaux).

## Visites au Bureau

**Avril :** 2. Institut Technique Frans Fischer - Schaerbeek. 3. Athénée Royal Uccle. 2. 6. Organisation scouts. 7. Alliance agricole. 14. Institut Notre-Dame Beauraing. 21. Ecole Tunon. 23. Sint Michiels Instituut-Keerbergen. 27. Union des Fédéralistes européens.

**Mai :** 8. Sint Jozef College - Izegem. 13. Institut Technique de l'Etat - Huy. 20. Heilig Hart - Waregem. 26. Hoger Technisch Instituut voor Toerisme - Hasselt. 27. Technisch Instituut Sint-Isidoris - Sint Niklaas.